

L'Observatoire économique et social

Régime agricole : remboursements de soins de ville en hausse de 0,4 % au troisième trimestre 2017

Au troisième trimestre 2017, les remboursements de soins de ville du régime agricole progressent de 0,4 % en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS et CJO). Cette évolution est modérée comparativement au rebond du trimestre précédent (+ 1,8 %).

Les remboursements d'honoraires de généralistes, de médicaments rétrocedés, d'analyses en laboratoires ainsi que les versements d'indemnités journalières ATMP sont dynamiques sur le trimestre. La progression des remboursements est plus contenue concernant les honoraires de spécialistes, les soins de masseurs-kinésithérapeutes, les dispositifs médicaux et les indemnités journalières maladie. Seuls les remboursements de soins infirmiers, de transports de malades et de médicaments délivrés en ville se replient sur le trimestre.

Sur un an, la progression des remboursements de soins de ville s'accélère (+ 1,1 % à fin septembre après + 0,9 % à fin juin). Elle traduit une atténuation de la baisse des remboursements pour les non-salariés (- 1,0 % après - 1,1 %) et une accélération de la croissance pour les salariés (+ 3,6 % après + 3,4 %).

Soins de ville du régime agricole : 5,7 % des remboursements tous régimes confondus d'assurance maladie obligatoire

Le régime agricole protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droit dans les domaines de la santé, de la famille, de la retraite et des accidents du travail. Au titre de la branche maladie, y compris maternité, et accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP), il a remboursé 1,1 milliard d'euros au troisième trimestre 2017 pour les seuls soins de ville, soit 5,7 % des remboursements tous régimes confondus d'assurance maladie obligatoire⁽¹⁾.

Les non-salariés agricoles représentent 42 % de la population agricole protégée pour le risque maladie. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. Pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 54 % de ceux du régime agricole.

⁽¹⁾ - Hors rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), voir champ page 11.

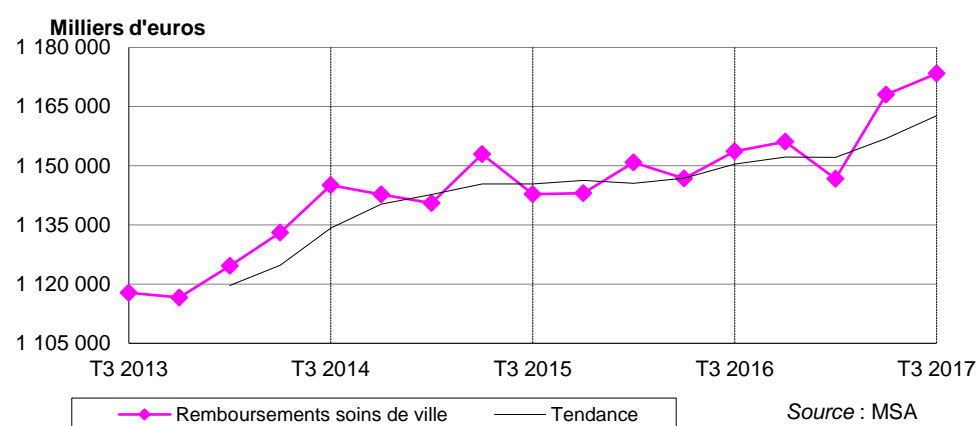
La baisse tendancielle de la population non-salariée protégée en maladie se poursuit, avec un rythme de - 3,3 % sur un an. En revanche, l'évolution de la population des salariés agricoles est orientée à la hausse depuis 2014. En ralentissement depuis fin 2015, elle progresse cependant encore de 0,4 % à la fin du troisième trimestre 2017. Ces effets démographiques expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses différents entre les deux régimes. Ainsi, sur les douze derniers mois, les remboursements de soins de ville des non-salariés sont en repli de 1,0 %, tandis que ceux du régime des salariés agricoles augmentent de 3,6 %.

Moindre hausse des remboursements de soins de ville

Après un rebond au deuxième trimestre 2017 (+ 1,8 % par rapport au trimestre précédent), les remboursements de soins de ville du régime agricole continuent de progresser au troisième trimestre, de manière néanmoins plus contenue (0,4 % - graphique 1). La hausse est portée par le régime des salariés agricoles, dont les remboursements augmentent de 1,3 % ce trimestre. En revanche, ceux des non-salariés se replient légèrement (- 0,3 %) après le pic enregistré au trimestre précédent (+ 1,0 %).

La progression des remboursements de soins de ville du régime agricole en année complète mobile à fin septembre 2017 atteint 1,1 %, soit 0,2 point de plus que l'évolution constatée à fin juin (Cf. annexe 1).

Graphique 1
REMBOURSEMENTS DES SOINS DE VILLE (DONNEES CVS ET CJO)



	Evolution des remboursements T/T-1 ^(*)		Structure
	T2 2017	T3 2017	
Non-salariés	+ 1,0 %	- 0,3 %	54 %
Salariés	+ 2,8 %	+ 1,3 %	46 %
Régime agricole	+ 1,8 %	+ 0,4 %	100 %

Note : la courbe de tendance est une moyenne mobile des trois dernières observations.

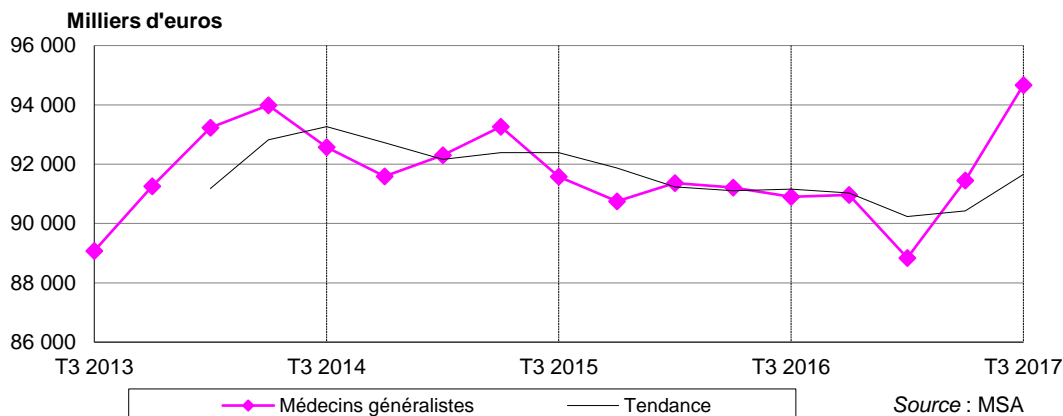
(*) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

Télécharger les données au format Excel :

Honoraires de généralistes : pic lié aux revalorisations

En progression de + 3,5 % par rapport au trimestre précédent, les remboursements d'honoraires de **généralistes** sont fortement impactés par la revalorisation de 2 € du tarif des consultations et des visites au 1^{er} mai 2017 en vertu de la convention médicale signée en août 2016 (graphique 2). Sans cette revalorisation, les remboursements de soins de généralistes auraient enregistré une croissance d'environ deux points de moins sur le trimestre, reflétant une reprise de leur activité mesurée en nombre de consultations et de visites : + 1,0 % après deux trimestres de baisse prononcée.

Graphique 2
REMBOURSEMENTS DE SOINS DELIVRES PAR LES MEDECINS GENERALISTES (DONNEES CVS ET CJO)



	Evolution des remboursements T/T-1 ^(*)		Structure T3 2017
	T2 2017	T3 2017	
Non-salariés	+ 1,1 %	+ 3,4 %	55 %
Salariés	+ 5,3 %	+ 3,6 %	45 %
Régime agricole	+ 2,9 %	+ 3,5 %	100 %

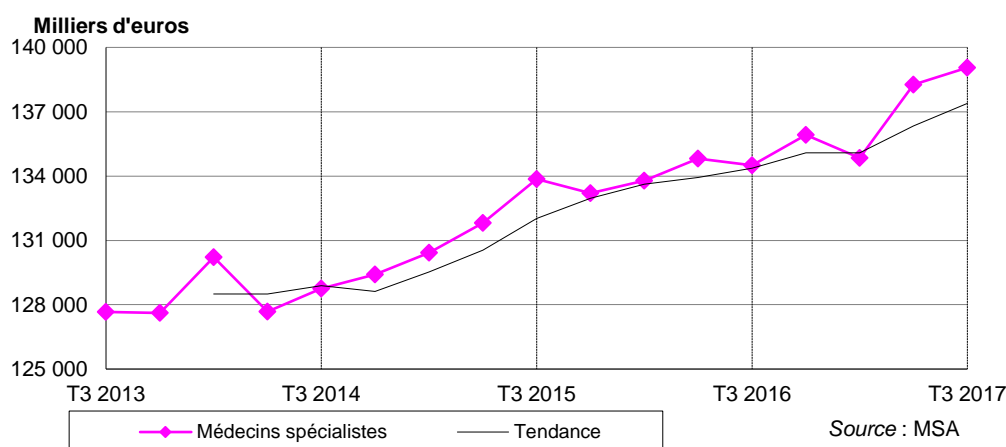
Note : la courbe de tendance est une moyenne mobile des trois dernières observations.

(*) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

Honoraires des spécialistes : hausse des remboursements portée par les consultations

Après une forte augmentation au deuxième trimestre (+ 2,5 % par rapport au trimestre précédent), les remboursements de soins délivrés par les médecins **spécialistes** ralentissent au troisième trimestre avec une progression de + 0,6 % par rapport au trimestre précédent (graphique 3). Ils se maintiennent à un niveau élevé, portés par la croissance des remboursements de consultations (+ 4,2 % sur le troisième trimestre), tandis que les remboursements d'actes techniques relevant de la classification commune des actes médicaux (CCAM), en dents de scie sur la période récente, se replient ce trimestre (- 0,5 % après + 3,0 %). Le dynamisme des remboursements de consultations est en partie lié à l'entrée en vigueur au 1^{er} mai 2017 du premier volet de revalorisations tarifaires de la convention médicale d'août 2016 qui concerne les consultations de suivi de l'enfant.

Graphique 3
REMBOURSEMENTS DE SOINS DELIVRES PAR LES MEDECINS SPECIALISTES (DONNEES CVS ET CJO)



	Evolution des remboursements T/T-1 ^(*)		Structure T3 2017
	T2 2017	T3 2017	
Non-salariés	+ 2,8 %	- 0,8 %	51 %
Salariés	+ 2,3 %	+ 2,1 %	49 %
Régime agricole	+ 2,5 %	+ 0,6 %	100 %

Note : la courbe de tendance est une moyenne mobile des trois dernières observations.

(*) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

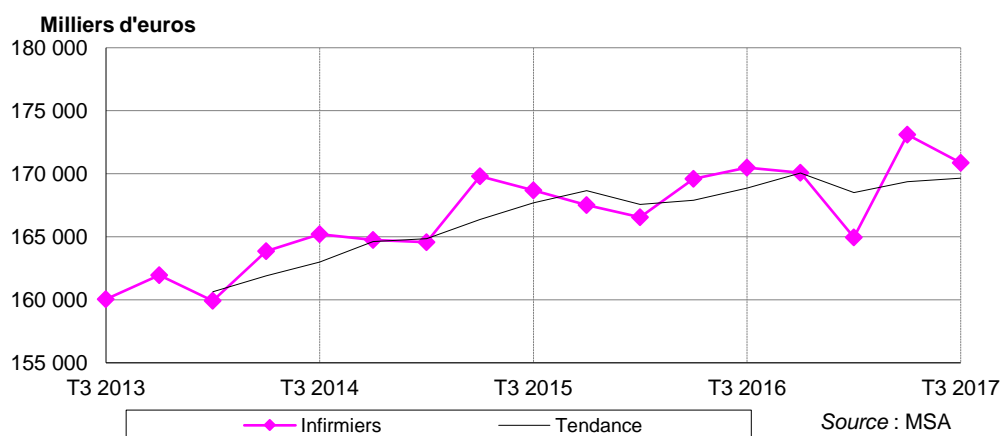
Dans le régime des **non-salariés**, les honoraires de spécialistes **diminuent de 0,8 %** au troisième trimestre : le recul des remboursements d'actes techniques (- 1,4 %) est atténué par la hausse des remboursements de consultations (+ 1,8 %).

Dans le régime des **salariés**, les honoraires de spécialistes décélèrent légèrement (+ 2,1 % après + 2,3 % au trimestre précédent) sous l'effet du net ralentissement des remboursements d'actes techniques (+ 0,6 % après + 2,7 %). En progression de 6,1 %, les remboursements de consultations enregistrent une dynamique légèrement inférieure au pic du trimestre précédent (+ 6,5 %).

Baisse des remboursements de soins infirmiers en contrecoup du trimestre précédent

Après le creux du début de l'année 2017, les remboursements de **soins infirmiers** ont enregistré un net rebond au deuxième trimestre, avec une hausse de + 4,9 % (graphique 4). La baisse des remboursements sur le troisième trimestre (- 1,3 %) traduit un retour à un niveau intermédiaire. Ce profil oscillant se retrouve aussi bien dans le régime des non-salariés que dans celui des salariés, pour lesquels les remboursements diminuent respectivement de 1,4 % et 0,9 % au troisième trimestre.

Graphique 4
REMBOURSEMENTS DE SOINS DES INFIRMIERS (DONNEES CVS ET CJO)



	Evolution des remboursements T/T-1 ^(*)		Structure
	T2 2017	T3 2017	T3 2017
Non-salariés	+ 4,7 %	- 1,4 %	72 %
Salariés	+ 5,6 %	- 0,9 %	28 %
Régime agricole	+ 4,9 %	- 1,3 %	100 %

(*) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

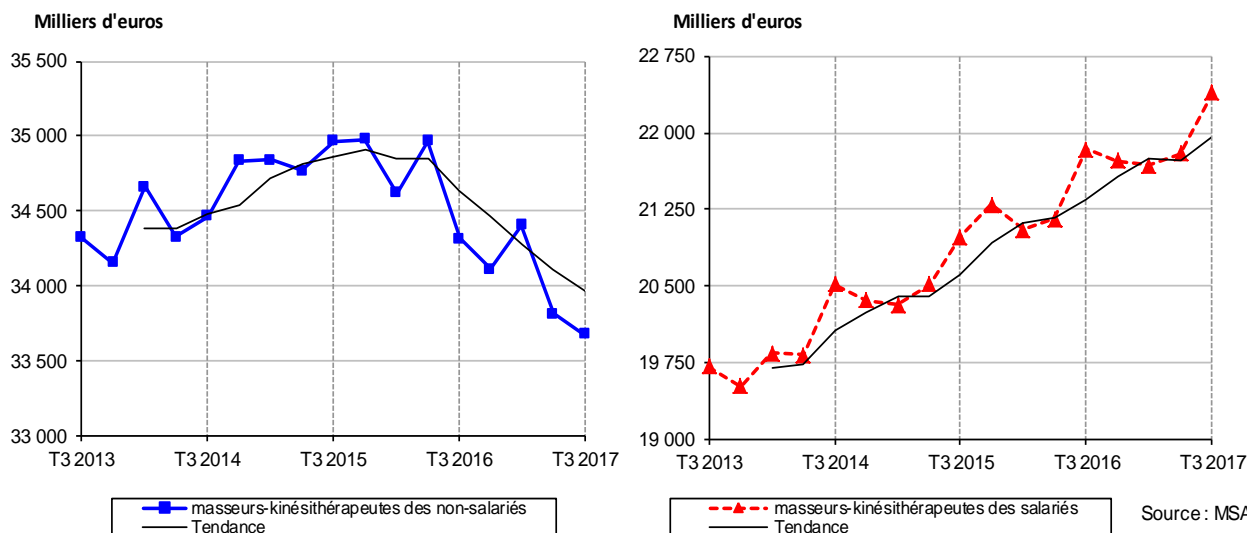
Note : la courbe de tendance est une moyenne mobile des trois dernières observations.

Télécharger les données au format Excel :

Masseurs-kinésithérapeutes : trajectoires opposées selon le régime

Pour les **soins de masseurs-kinésithérapeutes**, la hausse modérée des remboursements du troisième trimestre (+ 0,8 % par rapport au trimestre précédent - confère annexe 1) résulte de dynamiques contraires dans les deux régimes. Dans le régime des non-salariés, les remboursements de soins continuent de diminuer (- 0,4 %), prolongeant une trajectoire nettement orientée à la baisse depuis le début de l'année 2016 (graphique 5). S'agissant du régime des salariés, le troisième trimestre se caractérise par une progression importante des remboursements de soins (+ 2,7 % par rapport au trimestre précédent), ceux-ci se situant sensiblement au-dessus du niveau relativement homogène des quatre derniers trimestres. Dans ce régime, l'évolution annuelle s'établit à + 2,6 %, contre - 2,1 % au régime des non-salariés.

Graphique 5
REMBOURSEMENTS DE SOINS DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES PAR REGIME (DONNEES CVS ET CJO)



Note : les courbes de tendance sont des moyennes mobiles des trois dernières observations.

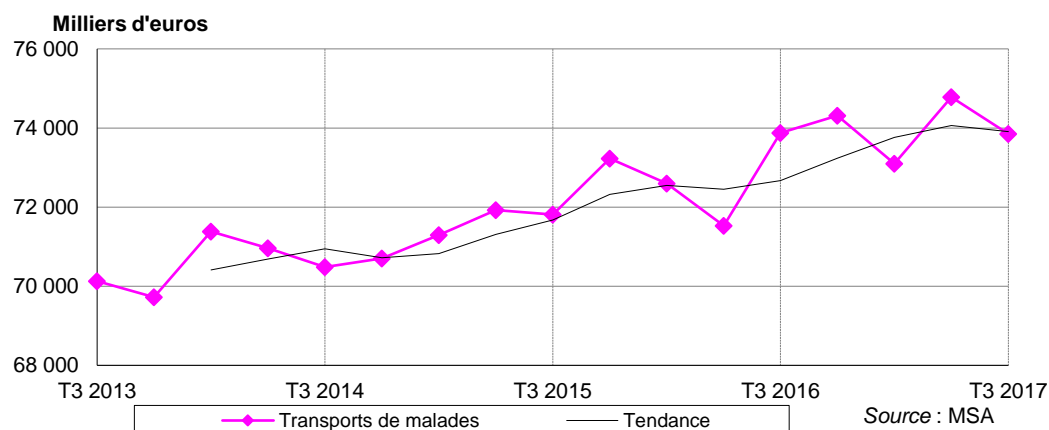
Remboursements d'analyses médicales en rebond

Concernant les actes **d'analyses médicales** effectués en laboratoire, le troisième trimestre marque une rupture de tendance, les remboursements renouant résolument avec la croissance (+ 2,5 % par rapport au trimestre précédent) après trois trimestres de baisse (confère annexe 1). Si ce rebond est tangible dans les deux régimes, il est néanmoins plus marqué au régime des salariés, où le taux d'évolution, nul au trimestre précédent, s'élève à + 4,1 %. Pour les non-salariés, l'évolution trimestrielle passe de - 0,8 % au deuxième trimestre à + 1,2 % au troisième.

Frais de transports oscillants

En dents de scie sur la période récente, les remboursements de **transports** de malades **diminuent de 1,2 %**, après +2,3 % au deuxième trimestre (graphique 6). Ce profil heurté se retrouve dans les deux régimes, les remboursements concernant les non-salariés baissant de 1,6 %, ceux des salariés de 0,7 %. L'évolution annuelle pour l'ensemble du régime agricole s'établit à +1,7 % à la fin septembre, en ralentissement de 0,7 point par rapport à la fin juin.

Graphique 6
REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE TRANSPORTS DE MALADES (DONNEES CVS ET CJO)



	Evolution des remboursements T/T-1 ^(*)		Structure T3 2017
	T2 2017	T3 2017	
Non-salariés	+ 2,3 %	- 1,6 %	61 %
Salariés	+ 2,4 %	- 0,7 %	39 %
Régime agricole	+ 2,3 %	- 1,2 %	100 %

(*) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

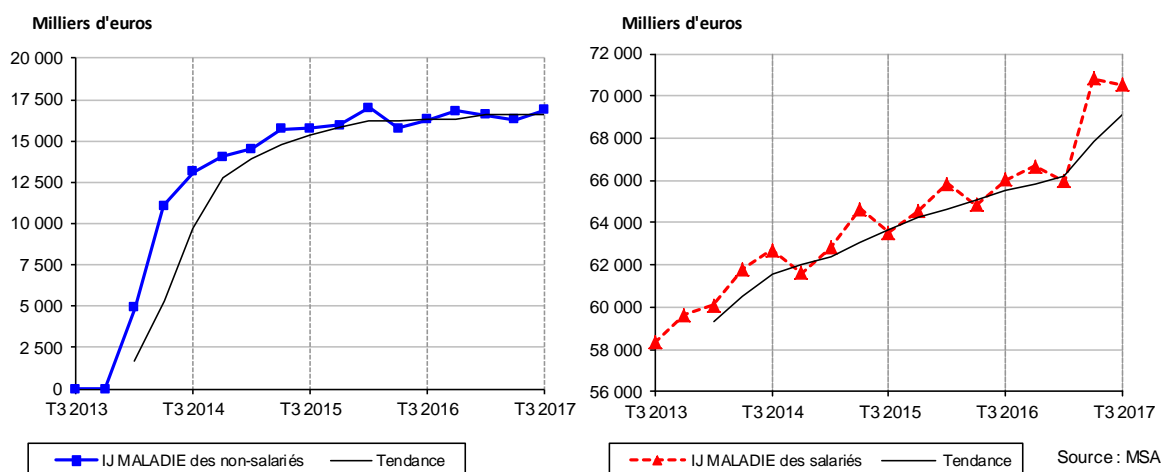
Note : la courbe de tendance est une moyenne mobile des trois dernières observations.

Versements d'indemnités journalières maladie : ralentissement en trompe-l'œil

Au troisième trimestre, le net ralentissement des versements **d'indemnités journalières (IJ) maladie (+0,3 %** après +5,6 % - confère annexe 1) provient du régime des salariés, où les versements diminuent de 0,4 %. Cette baisse doit cependant être relativisée au regard du niveau très haut des montants versés au deuxième trimestre, ceux du troisième se maintenant à un niveau nettement supérieur à la tendance des périodes antérieures (graphique 7). L'évolution sur un an glissant est fortement tirée à la hausse par le dynamisme des deux derniers trimestres et atteint +4,9 %.

Pour le régime des non-salariés, le troisième trimestre constitue au contraire un rebond des versements d'IJ maladie, avec +3,5 % sur le trimestre, contre -1,7 % précédemment. L'évolution annuelle accélère à +2,4 %, après +2,2 % à la fin juin.

Graphique 7
VERSEMENTS D'INDEMNITES JOURNALIERES RISQUE MALADIE PAR REGIME (DONNEES CVS ET CJO)
NON-SALARIES SALARIES



Note : les courbes de tendance sont des moyennes mobiles des trois dernières observations.

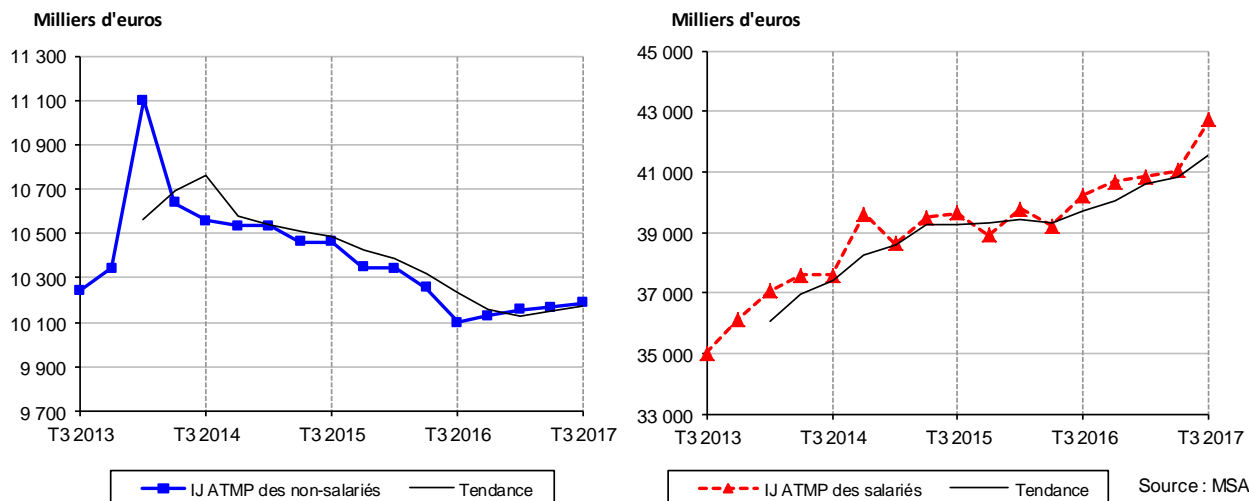
Versements d'indemnités journalières ATMP : hausse marquée pour les salariés

S'agissant des indemnités journalières consécutives à un accident de travail ou à une maladie professionnelle (**IJ ATMP**), les versements du troisième trimestre s'accroissent de + 3,3 %, après deux trimestres de croissance contenue (+ 0,4 % - Cf. annexe 1). Cette reprise est essentiellement imputable au régime des salariés, dont les versements progressent de 4,1 % (après + 0,5 % précédemment - graphique 8). Pour les non-salariés, la légère hausse du trimestre (+ 0,2 %) s'inscrit dans la continuité des trois trimestres précédents caractérisés par une croissance ténue.

Pour l'ensemble du régime agricole, l'évolution sur un an des versements d'IJ ATMP est en nette accélération, avec + 3,4 % fin septembre, après + 2,2 % fin juin 2017.

Graphique 8

VERSEMENTS D'INDEMNITES JOURNALIERES RISQUE ATMP PAR REGIME (DONNEES CVS ET CJO)



Note : les courbes de tendance sont des moyennes mobiles des trois dernières observations.

Télécharger les données au format Excel :

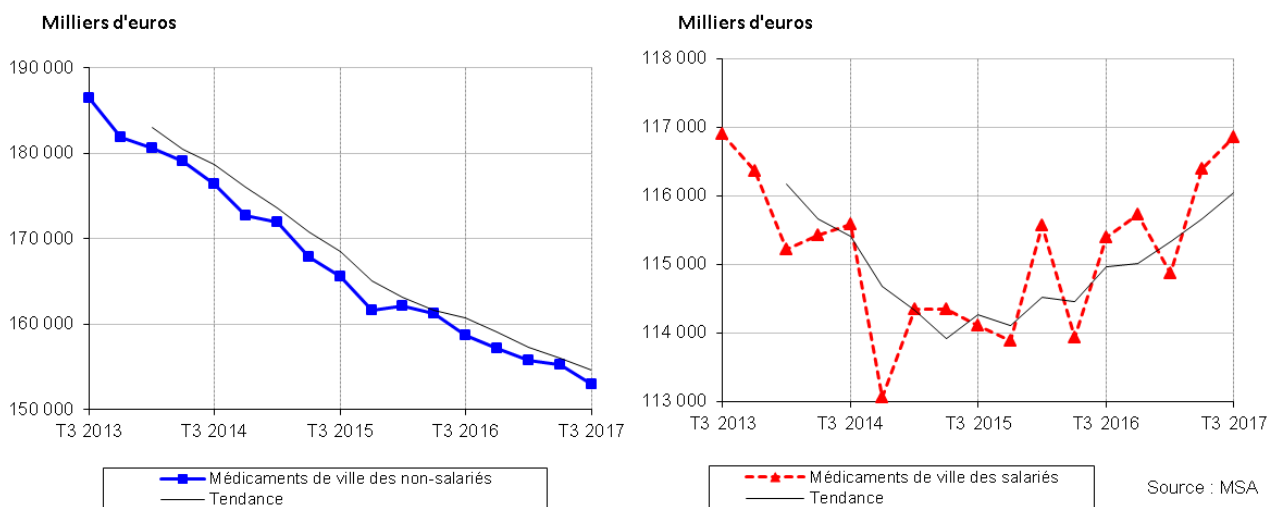


Médicaments délivrés en ville : évolutions en sens opposé entre les deux régimes

Après une légère augmentation au deuxième trimestre 2017 (+ 0,3 % par rapport au trimestre précédent), les remboursements de **médicaments délivrés en ville** sont de nouveau orientés à la baisse (**- 0,6 %** – Cf. annexe 1). Cette évolution recouvre des dynamiques très différentes selon les régimes. S'agissant des **non-salariés** agricoles, la baisse de **- 1,4 %** est plus prononcée que les quatre trimestres précédents (graphique 9). Elle ne constitue néanmoins qu'une accentuation de la trajectoire des remboursements, clairement orientée à la baisse, sous l'effet des mesures d'économies sur ce poste et de la baisse continue de la population protégée de ce régime. L'évolution sur un an s'établit à **- 3,5 %** à fin septembre. Dans le régime des **salariés**, où les remboursements sont plus oscillants, la hausse de **+ 0,4 %** au troisième trimestre constitue un ralentissement sensible par rapport au rebond de **+ 1,3 %** du trimestre précédent, à relativiser toutefois au regard du niveau bas du début de l'année 2017. En évolution annuelle, ces remboursements sont clairement orientés à la hausse, avec un rythme de **+ 1,1 %** à fin septembre 2017.

Graphique 9

REMBOURSEMENTS DE MEDICAMENTS DELIVRES EN VILLE PAR REGIME (DONNEES CVS ET CJO)



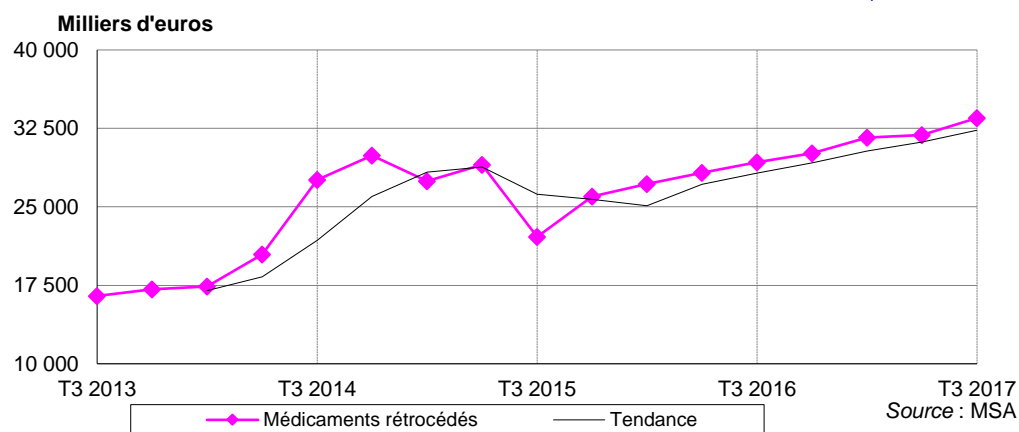
Note : les courbes de tendance sont des moyennes mobiles des trois dernières observations.

Télécharger les données au format Excel : 

Progression toujours soutenue des remboursements de médicaments rétrocedés

Les remboursements de **médicaments rétrocedés** ne représentent que 3 % des remboursements de soins de ville. Ils contribuent néanmoins significativement à la croissance par leur progression très soutenue sur la période récente : les montants remboursés ont doublé en l'espace de quatre ans (graphique 10) du fait des innovations thérapeutiques majeures mais coûteuses. Portée initialement par l'arrivée en 2014 de nouveaux traitements de l'hépatite C, cette dynamique est depuis plus d'un an essentiellement imputable à trois molécules onéreuses (Ivacaftor / lumacaftor, pomalidomide et ibrutinib) utilisées dans le traitement de cancers. Au troisième trimestre 2017, les remboursements de médicaments rétrocedés progressent de **5,1 %** (Cf. annexe 1), après un deuxième trimestre plus modéré (+ 0,8 %). L'évolution en rythme annuel à la fin septembre demeure très dynamique dans les deux régimes (+ 18,0 % pour les non-salariés et + 11,8 % pour les salariés).

Graphique 10
REMBOURSEMENTS DE MEDICAMENTS RETROCEDES (DONNEES CVS ET CJO)



	Evolution des remboursements T/T-1 ^(*)		Structure
	T2 2017	T3 2017	
Non-salariés	- 2,3 %	+ 5,9 %	49 %
Salariés	+ 4,0 %	+ 4,3 %	51 %
Régime agricole	+ 0,8 %	+ 5,1 %	100 %

^(*) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

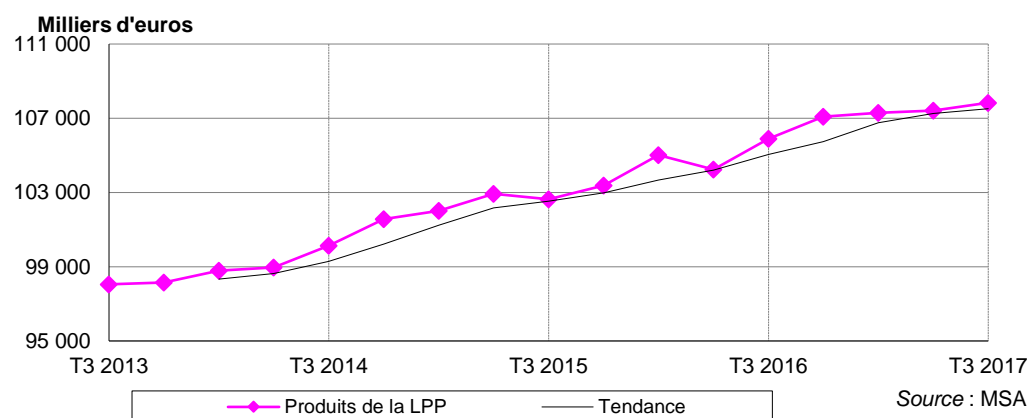
Note : la courbe de tendance est une moyenne mobile des trois dernières observations.

Source : MSA

Dispositifs médicaux : légère accélération des remboursements

Les remboursements de dispositifs médicaux, dits « produits de la Liste des Produits et Prestations (**LPP**) » augmentent de **+ 0,4 %** au troisième trimestre (graphique 11). Cette hausse s'inscrit dans la continuité des deux trimestres précédents caractérisés par une croissance tenue (+ 0,2 % puis + 0,1 % aux premier et deuxième trimestres 2017). Elle provient du régime des non-salariés agricoles, dont les remboursements sont stables après une baisse de - 0,6 % au trimestre précédent. Dans le régime des salariés en revanche, la croissance des remboursements s'atténue, passant de + 1,3 % au deuxième trimestre à + 1,0 % au troisième. En rythme annuel, ce poste reste néanmoins dynamique (+ 2,7 % à fin septembre pour l'ensemble du régime agricole), particulièrement au régime des salariés (+ 5,6 % contre + 0,9 % pour les non-salariés).

Graphique 11
REMBOURSEMENTS DE PRODUITS DE LA LPP (DONNEES CVS ET CJO)



	Evolution des remboursements T/T-1 ^(*)		Structure
	T2 2017	T3 2017	
Non-salariés	- 0,6%	+ 0,0 %	62 %
Salariés	+ 1,3 %	+ 1,0 %	38 %
Régime agricole	+ 0,1 %	+ 0,4 %	100 %

^(*) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

Note : la courbe de tendance est une moyenne mobile des trois dernières observations.

Source : MSA

Annexe 1

MONTANTS ET EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DE SOINS DE VILLE PAR REGIME- DONNEES CVS ET CJO

	Total Régime agricole						Non-salariés agricoles		Salariés agricoles	
	Montants (M€)		T2 2017		T3 2017		T3 2017			
	trimestre	année	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾
Total soins de ville	1 188,4	4 704,6	+ 1,8 %	+ 0,9 %	+ 0,4 %	+ 1,1 %	- 0,3 %	- 1,0 %	+ 1,3 %	+ 3,6 %
Total soins de ville hors produits de santé	777,2	3 062,8	+ 2,0%	+ 0,9%	- 0,2%	+1,3%	- 0,2%	- 1,0 %	- 0,2 %	+ 3,9 %
Honoraires des médecins et dentistes	270,3	1 058,1	+ 2,4%	+ 0,4%	+ 1,7%	+1,2%	+ 1,0%	- 1,3 %	+ 2,5 %	+ 4,2 %
Médecins généralistes	94,7	365,9	+ 2,9 %	- 0,8 %	+ 3,5 %	+ 0,5 %	+ 3,4 %	- 2,0 %	+ 3,6 %	+ 3,7 %
Médecins spécialistes	139,1	548,1	+ 2,5 %	+ 1,5 %	+ 0,6 %	+ 2,2 %	- 0,8 %	- 0,3 %	+ 2,1 %	+ 5,0 %
Dentistes	36,6	144,1	+ 0,5 %	- 0,5 %	+ 1,4 %	- 0,3 %	+ 1,2 %	- 3,4 %	+ 1,7 %	+ 2,5 %
Auxiliaires médicaux	234,6	932,5	+ 3,4 %	+ 0,7 %	- 0,7 %	+ 0,5 %	- 1,2%	- 0,5 %	+ 0,4 %	+ 2,8 %
Infirmiers	170,9	679,0	+ 4,9 %	+ 0,9 %	- 1,3 %	+ 0,7 %	- 1,4 %	- 0,0 %	- 0,9 %	+ 2,8 %
Masseurs-kinésithérapeutes	56,1	223,6	- 0,8 %	- 0,1 %	+ 0,8 %	- 0,3 %	- 0,4 %	- 2,1 %	+ 2,7 %	+ 2,6 %
Laboratoires	45,5	179,3	- 0,5 %	- 2,2 %	+ 2,5 %	- 2,2 %	+ 1,2 %	- 4,4 %	+ 4,1 %	+ 0,6 %
Transports	73,9	296,0	+ 2,3 %	+ 2,4 %	- 1,2 %	+ 1,7 %	- 1,6 %	- 0,4 %	- 0,7 %	+ 4,9 %
Indemnités journalières (IJ)	140,3	546,5	+ 3,6 %	+ 3,2 %	+ 1,4 %	+ 4,0 %	+ 2,2 %	+ 1,1 %	+ 1,2 %	+ 4,8 %
IJ Maladie	87,4	340,6	+ 5,6 %	+ 3,8 %	+ 0,3 %	+ 4,4 %	+ 3,5 %	+ 2,4 %	- 0,4 %	+ 4,9 %
IJ ATMP	52,9	205,9	+ 0,4 %	+ 2,2 %	+ 3,3 %	+ 3,4 %	+ 0,2 %	- 1,0 %	+ 4,1 %	+ 4,5 %
Produits de santé	411,2	1 641,8	+ 0,3 %	+ 0,8 %	+ 0,1 %	+ 0,6 %	- 0,5 %	- 1,1 %	+ 0,9 %	+ 3,1 %
Médicaments	303,4	1 212,2	+ 0,4 %	+ 0,0 %	- 0,0 %	- 0,1 %	- 0,7 %	- 1,8 %	+ 0,9 %	+ 2,3 %
Médicaments de ville	269,9	1 085,1	+ 0,3 %	- 1,7 %	- 0,6 %	- 1,6 %	- 1,4 %	- 3,5 %	+ 0,4 %	+ 1,1 %
Médicaments rétrocédés	33,5	127,1	+ 0,8 %	+ 18,7 %	+ 5,1 %	+ 14,8%	+ 5,9 %	+18,0 %	+ 4,3 %	+ 11,8 %
Produits de la LPP	107,8	429,6	+ 0,1 %	+ 3,0 %	+ 0,4 %	+ 2,7 %	+ 0,0 %	+ 0,9 %	+ 1,0 %	5,6 %

⁽¹⁾ Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1).

⁽²⁾ Evolution en année complète mobile (évolution des 12 derniers mois par rapport aux 12 mois antérieurs).

Source : MSA

Annexe 2 : Champ, définitions, méthodologie

Champ

Les résultats présentés dans cette synthèse sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ces dernières ne prennent pas en compte les montants directement payés par la caisse centrale de la MSA, comme le Fonds d'intervention régional (FIR), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les prises en charge de cotisations des praticiens et auxiliaires médicaux, les remises conventionnelles des laboratoires pharmaceutiques, etc.

Les indemnités journalières maternité, qui ne font pas partie de l'Ondam, sont exclues du champ. Les indemnités journalières maladie des non-salariés, mises en place à partir du 1^{er} janvier 2014, sont en revanche incluses.

Définitions

Régime agricole :

Le régime agricole protège l'ensemble de la profession agricole, répartie entre le régime des salariés agricoles et le régime des non-salariés agricoles. Il couvre les risques maladie (maladie, maternité, invalidité, décès), accidents du travail - maladies professionnelles (ATMP), retraite et famille.

Population protégée en maladie :

Il s'agit des personnes qui, à quelque titre que ce soit, ont droit aux prestations du régime agricole d'assurance maladie obligatoire. Le bénéficiaire peut être assuré ou ayant droit. L'ouvrant droit est l'assuré affilié de façon obligatoire au régime agricole de par son activité professionnelle, salariée ou non-salariée. L'ayant droit est une personne qui peut bénéficier des prestations sociales du fait de ses liens avec l'ouvrant droit (conjoint ou concubin s'il ne travaille pas, enfant, etc.).

Soins de ville :

Les soins de ville comprennent :

- les soins dispensés par les médecins, les dentistes et les auxiliaires médicaux (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures). Les honoraires des médecins libéraux en établissements et ceux des salariés sont également compris. Les rémunérations forfaitaires trimestrielles versées aux médecins sont incluses : rémunération médecin traitant (RMT), forfait médecin traitant (FMT) et majoration personne âgée (MPA).
- les actes d'analyse médicale effectués en laboratoire,
- les prescriptions de médicaments (hors produits en sus),
- les petits appareillages et autres dispositifs médicaux (hors produits en sus), appelés produits de la LPP,
- les frais de transport des malades,
- les indemnités journalières maladie et ATMP.

Médicaments délivrés en ville, médicaments rétrocedés :

Les médicaments délivrés en ville concernent exclusivement les médicaments dispensés en pharmacie de ville, par opposition aux médicaments dits « rétrocedés » dispensés par une pharmacie hospitalière, à des patients non hospitalisés.

Rémunération médecin traitant (RMT) :

Il s'agit d'une rémunération spécifique destinée au médecin traitant de patients atteints d'affections longue durée (ALD), pour prendre en compte le travail de coordination médicale que nécessitent ces pathologies. Elle s'élève à 40 € par an et par patient en ALD, les versements sont regroupés par trimestre.

Forfait médecin traitant (FMT) :

Il s'agit d'une rémunération destinée à valoriser le rôle du médecin traitant des patients hors ALD : suivi, coordination des soins, prévention... Mise en place à partir de la fin de l'année 2013, elle s'élève à 5 € par an et par patient, hors ALD. Les versements sont regroupés par trimestre.

Majoration personne âgée (MPA) :

Il s'agit d'un forfait de 5 € par consultation ou visite valorisant la prise en charge des patients âgés, dont le suivi est considéré comme plus complexe. Mise en place à partir de juillet 2013, cette majoration concernait les patients âgés de 85 ans et plus ; à partir de juillet 2014, elle a été étendue aux patients de 80 ans et plus. Les versements sont regroupés par trimestre.

Méthodologie

Pourquoi des données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables ?

Au cours d'une année, plusieurs événements, comme les variations météorologiques et les périodes de congés, induisent des variations dites saisonnières, c'est-à-dire des évolutions qui se retrouvent chaque année à la même période. Ces variations entraînent des oscillations constantes non significatives qui rendent difficile l'émergence d'une tendance réelle.

De la même manière, au cours d'une année, il y a plus ou moins de week-ends, de jours fériés et de ponts : le nombre de jours ouvrés modifie de manière non négligeable les données et peut également altérer l'analyse des résultats.

La correction des variations saisonnières (CVS) et des jours ouvrables (CJO) permet de neutraliser ces deux effets.

Pourquoi les données d'un trimestre varient-elles d'une publication à l'autre ?

Les modèles de régression utilisés pour corriger les séries statistiques de l'ensemble des postes de remboursement des variations saisonnières et des jours ouvrés sont de type Arima (processus auto régressif et à moyennes mobiles intégrées).

Les séries sont constituées par régime agricole (salariés/non-salariés) en privilégiant les dénombrements de prestations aux remboursements. La valeur de l'honoraire moyen mensuel est ensuite appliquée aux séries en dénombrement afin de déterminer des séries en montant.

La méthode statistique utilisée pour corriger les séries des variations saisonnières et des jours ouvrable repose sur les programmes Tramo (Time series Regression with Arima noise, Missing observations and Outliers) et Seats (Signal Extraction in Arima Time Series) contenus dans le logiciel Demetra. Le programme Tramo est un programme dédié à l'estimation et à la prédiction de modèles de régression type Arima. Le programme Seats permet l'identification des composants non observés dans les séries temporelles après l'estimation de paramètres d'un modèle de type Arima.

Chaque mois, les modèles sont recalculés, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des données CVS et CJO.

Sigles cités :

ACM :	Année complète mobile	IJ :	Indemnité journalière
ALD :	Affection de longue durée	LPP :	Liste des produits et des prestations
ATMP :	Accidents du travail - maladies professionnelles	MPA :	Majoration personne âgée
CCAM :	Classification commune des actes médicaux	Ondam :	Objectif national des dépenses d'assurance maladie
CJO :	Corrigé des jours ouvrables	RMT :	Rémunération médecin traitant
CVS :	Corrigé des variations saisonnières	Rosp :	Rémunération sur objectifs de santé publique
FIR :	Fonds d'intervention régional		
FMT :	Forfait médecin traitant		

MSA Caisse Centrale	Direction des Statistiques, des Études et des Fonds
19 rue de Paris	Directrice de la publication : Nadia JOUBERT - Rédacteur en chef : David FOUCAUD
CS50070	Département Prestations Maladie, Damien OZENFANT - Synthèse réalisée par Cécile PRÉVOT
93013 Bobigny cedex	Mise en forme : Marie-Claude MASTAIN
	Diffusion : Claudine GAILLARD - gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr – Nadia FERKAL – ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr